

*Accords fiscaux—Loi*

Je le répète, la qualité de notre enseignement postsecondaire et de nos services de santé est inégalée dans le monde. Nos systèmes font l'envie de bien des pays et de régimes. Au moyen du projet de loi C-96, le gouvernement, sous prétexte de réduire le déficit omniprésent, cherche à transformer nos régimes d'assurance-maladie et d'enseignement postsecondaire, de première classe qu'ils sont, en des régimes de deuxième classe.

Ces derniers mois, bien des gens se sont prononcés sur le projet de loi C-96. Ils ont parlé également de l'argent dont nos institutions d'enseignement postsecondaire ont désespérément besoin. A la fin de mai, l'honorable juge Brian Dickson, juge en chef de la Cour suprême du Canada, a exprimé sa vive inquiétude au sujet de la réduction du financement de l'enseignement postsecondaire au Canada. Il a dit:

Bien des gens estiment que l'éducation est trop importante pour être confiée aux éducateurs. C'est peut-être vrai, mais c'est également vrai que l'éducation est trop importante pour être laissée entre les mains du ministre des Finances.

Autrement dit, le juge en chef déclare qu'à son avis, le ministre des Finances ne saurait traiter l'éducation équitablement et que si on lui donne le choix, le ministre des Finances préférera réduire le déficit plutôt que d'augmenter la qualité de l'enseignement postsecondaire. L'honorable juge Dickson a déclaré que le Canada était sur le point de devenir un pays de deuxième classe parce que les gouvernements fédéral et provinciaux lésinent sur le financement des universités. Le projet de loi C-96 ne fera qu'exacerber le problème.

A votre signe, monsieur le Président, je conclus que j'ai épuisé mon temps de parole.

**Des voix:** Bravo!

**M. Nunziata:** En terminant, je rappelle que la députée de Hamilton-Est (M<sup>me</sup> Copps) a présenté une motion tendant à reporter à six mois la troisième lecture de ce projet de loi. Je tiens pour très utile cet amendement à la motion principale dont nous sommes saisis. Il fournira au gouvernement l'occasion de reconsidérer ce projet de loi mal inspiré. Cet amendement donnera aux députés ministériels la chance de tenter de persuader le ministre des Finances de comprendre les conséquences négatives du projet de loi C-96. Il donnera à tous les Canadiens de meilleures chances de réussir à convaincre le ministre que cette mesure est injuste et inéquitable. J'invite nos vis-à-vis conservateurs à profiter des quelques heures qui restent à ce débat pour rassembler leur courage, se lever et dire à leur ministre des Finances que son projet de loi est mal inspiré et devrait être retiré.

**M. le vice-président:** Y a-t-il des questions ou des commentaires? Le député de Renfrew—Nipissing—Pembroke (M. Hopkins).

**M. Hopkins:** Monsieur le Président, j'ai une question à poser au député de York-Sud—Weston (M. Nunziata). Comment ces coupures se répercuteront-elles au cours des six prochaines années sur les budgets totaux et les activités du gouvernement de l'Ontario?

**M. Forrestall:** L'auteur, l'auteur!

**M. Hopkins:** Je constate que ces jours-ci le député de Dartmouth—Halifax-Est (M. Forrestall) a la parole beaucoup plus facile lorsqu'il est assis que lorsqu'il est debout.

**M. Forrestall:** L'auteur, l'auteur!

**M. Hopkins:** L'auteur est ici, debout devant vous.

Le député a mentionné de nombreux secteurs qui souffriront mais il a réservé l'essentiel de ses commentaires aux secteurs de l'enseignement postsecondaire et des soins médicaux.

Si les provinces se retrouvent devant le fait accompli et constatent un manque à gagner de huit milliards de dollars en fonds que le gouvernement fédéral ne leur transférera pas au cours des prochaines années pour le financement de l'assurance-maladie et de l'enseignement postsecondaire, où trouveront-elles cet argent? Dans quels secteurs devront-elles imposer des restrictions pour se procurer ces fonds?

**M. Nunziata:** Monsieur le Président, je remercie mon honorable ami et collègue de sa question. C'est une excellente question...

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Nunziata:** ... que se posent chacun des ministres provinciaux des Finances et chaque gouvernement provincial au Canada.

Je constate que les députés conservateurs prennent un malin plaisir à chahuter. Ils n'ont cependant pas le courage de se lever pour prendre la parole. Les députés de ce côté-ci de la Chambre au moins...

**M. Horner:** Ils bondissent par dessus leurs sièges!

**M. Nunziata:** ... se lèvent pour exprimer leur opinion au sujet du projet de loi C-96. Les députés conservateurs se contentent de rester assis en face et de japper toute la soirée. Je n'ai qu'à tenir compte de la source pour apprécier certaines des observations émanant des députés d'en face.

Mais pour répondre à la question de mon collègue, je dirai qu'au cours des cinq prochaines années, l'Ontario recevra près de 2 milliards de dollars de moins en paiements de transfert destinés à l'enseignement postsecondaire et aux services de santé. Pour l'année 1986-1987, la province recevra 114 millions de moins. Pour l'année financière suivante, 1987-1988, elle en touchera 243.4 millions de moins. Pour l'année d'après, ce seront près de 400 millions de moins. Et enfin, pour l'année suivante, ce sera plus de 500 millions de moins, pour un total de 2.9 milliards de dollars.

Si la mesure à l'étude est adoptée, et nous espérons qu'elle ne le sera pas, les gouvernements provinciaux auront à prendre un certain nombre de décisions très difficiles. Celui de l'Ontario, par exemple, se verra privé de 3 milliards de dollars dont il aurait pu disposer si le gouvernement du Canada et le ministre des Finances avaient respecté l'engagement du gouvernement fédéral et s'ils n'avaient pas manqué à leur parole et violé un accord très fondamental avec les provinces. Les gouvernements provinciaux devront réduire leurs services de santé et diminuer leurs dépenses dans le domaine de l'enseignement postsecondaire ou bien augmenter leurs impôts. Heureusement que nous avons un gouvernement libéral à Queens Park parce qu'il s'est engagé à maintenir des soins de santé et des services d'enseignement postsecondaire d'excellente qualité.